

Présidentielle : les dates à retenir

L'élection présidentielle s'inscrit dans un calendrier précis dont voici les principales dates.

2 mars 2022

Date limite pour les inscriptions « en ligne » sur les listes électorales

4 mars 2022

Date limite des inscriptions « classiques » sur les listes électorales (hors inscriptions dérogatoires prévues à l'article L 30 du code électoral).

Clôture de la période de parrainage (à 18 heures).

11 mars 2022 (au plus tard)

Publication de la liste des candidats, établie par le Conseil constitutionnel, "*au plus tard le quatrième vendredi précédant le premier tour de scrutin*" (loi du 29 mars 2021).

10 avril 2022

Premier tour de l'élection du président de la République. En Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et en Polynésie française, les électeurs votent la veille pour tenir compte du décalage horaire.

14 avril 2022 (au plus tard)

Décision du Conseil constitutionnel validant les résultats de l'élection et établissant la liste des deux candidats habilités à se présenter au second tour.

24 avril 2022

Second tour de l'élection du président de la République (la veille pour certains électeurs habitant sur un fuseau horaire différent).

28 avril 2022 (au plus tard)

Décision du Conseil constitutionnel validant les résultats de l'élection et proclamation officielle du nouveau président de la République.

13 mai 2022 (au plus tard)

Passation de pouvoir. La Constitution ne donne aucune indication sur cette date. La prise de fonction de la personne nouvellement élue se fait au plus tard le dernier jour du mandat du président sortant.

(Source Vie publique)